

# Passage à la télévision tout numérique en Midi-Pyrénées Mardi 8 novembre - point à 17h00

- Le rallumage des émetteurs est en cours. A 17h00, près de 88 % des foyers sont de nouveau couverts par la Télévision numérique terrestre.
- La grande majorité des foyers peut désormais procéder à une recherche et mémorisation des chaînes pour retrouver ses programmes.
- Le centre d'appels, l'Assistance Technique à domicile et le fonds d'aide mis en place par France Télé Numérique sont toujours disponibles.

#### Mise en service des émetteurs

A 17H00, près de 88 % de la population reçoit la TNT en Midi-Pyrénées. Les opérations se poursuivent ce soir et demain afin d'assurer la mise en service des 252 émetteurs de la région qui permettra d'atteindre une couverture TNT de 95,2 % des foyers.

Parmi ces 252 émetteurs TNT, 50 émetteurs complémentaires sont numérisés à l'initiative des collectivités territoriales qui représentent un peu moins de 0,5 % de couverture.

Pour retrouver tous leurs programmes, les téléspectateurs de la région recevant la télévision par une antenne râteau ou intérieure doivent procéder à la recherche et mémorisation des chaînes sur leur adaptateur TNT ou leur téléviseur TNT intégrée.

### L'arrivée de la HD

Le passage au tout numérique a permis une forte progression de la couverture HD. Elle est aujourd'hui diffusée sur la quasi-totalité des émetteurs de la région. Le taux de couverture de la HD en Midi-Pyrénées passe ainsi de 63,8 % à plus de 86 % des foyers.

## Le centre d'appels

Le centre d'appels a reçu plus de 10 000 appels émanant de la région depuis ce matin.

Les principaux motifs d'appels sont la recherche et mémorisation des chaînes (35 % des appels) et les demandes d'assistance technique (19 % des appels).

## Assistance technique et humaine jusqu'au 23 novembre

Le dispositif d'aide à domicile mis en place par France Télé Numérique est disponible jusqu'au 23 novembre. Cette aide gratuite pour le branchement et le réglage de l'adaptateur ou du téléviseur TNT est disponible sur demande auprès du centre d'appels (0970 818 818\*) pour tous les foyers âgés de 70 ans et plus, ou souffrant d'un handicap supérieur à 80%.

A ce jour, **plus de 2 000 interventions** ont été réalisées dans la région, dont **1 000** aujourd'hui.

# Encore six mois pour les aides financières

Le trois aides financières mises en place par France Télé Numérique sont disponibles jusqu'au 8 mai 2012.

## Rappel des aides

## Pour les foyers résidant dans les zones couvertes par la TNT :

- Aide à l'équipement de 25 euros maximum, pour l'acquisition d'un adaptateur TNT, d'un téléviseur TNT intégrée, ou pour un abonnement au câble, au satellite numérique, à la télévision par ADSL ou par la fibre optique.
- Aide à l'antenne de 120 euros maximum, pour l'adaptation, la réorientation ou le remplacement d'une antenne râteau ou antenne intérieure.

Ces aides sont réservées aux foyers exonérés de la contribution à l'audiovisuel public et remplissant les conditions de ressources. Elles peuvent être cumulables.

#### Pour les foyers résidant dans les zones non couvertes par la TNT :

- Aide à la réception de 250 euros maximum pour l'acquisition d'un mode de réception alternatif à l'antenne râteau ou l'antenne intérieure : installation d'une réception par satellite, souscription d'un abonnement au câble, au satellite numérique, à une offre ADSL ou à la fibre optique. Cette aide, attribuée sans conditions de ressources, est réservée aux foyers qui ne peuvent plus recevoir la télévision par l'antenne râteau après l'extinction de l'analogique.

Pour tout renseignement, France Télé Numérique recommande de contacter son centre d'appels « tous au numérique » au 0970 818 818\* ou consulter le site internet www.tousaunumerique.fr, pour obtenir notamment les renseignements sur les aides financières, techniques et la liste des professionnels agrées.

<sup>\*</sup> Numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h00 à 21h00